

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>INSTALLATION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE MILLAS</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 34 Votants : 38 Délib. n°1- 26/10/2022</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-deux, le 26 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mercredi 19 octobre 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T), VINCENT Jean-Jacques (S).

Absents ayant donné pouvoir : CRISTOFOL Françoise (T) à BURGHOFFER William (T), DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit (T), PARILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T).

MARTINEZ Marie a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la démission de son poste de conseillère municipale de Madame Laurence NOGUERA,



VU la démission de son poste de premier adjoint et de son poste de conseiller communautaire de Monsieur Claude PERSON de la commune de Millas,

CONSIDERANT que les conseillers communautaires qui doivent nouvellement être installés conformément à l'article L 273-10 du Code Electoral sont madame Sylvie VIDAL (remplaçante de Laurence NOGUERA) et monsieur Guy FORASTÉ (remplaçant de Claude PERSON),

VU que nous devons assoir madame Sylvie VIDAL et monsieur Guy FORASTÉ dans leurs nouvelles fonctions de conseiller communautaire

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

PREND ACTE de l'installation de madame Sylvie VIDAL et monsieur Guy FORASTÉ dans leurs fonctions de conseiller communautaire.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président
William BURGHOFFER**